



Ville de Marseille

L'ADJOINT DELEGUE
AUX EDIFICES CULTUELS

N° T 99/398/063

ATTESTATION

Nous avons confié à Monsieur INFANTINO, responsable de la Société ASTRAGALE trois chantiers de restauration de façade :

- Eglise de la Capelette
- Chapelle de Saint Menet,
- Eglise Saint Vincent de Paul, restauration des balustrades en pierre

© astragale-bati.com

Pour ces interventions difficiles d'un point de vue technique compte-tenu de l'état de vétusté du bâti, je peux affirmer que les travaux ont été effectués dans les règles de l'art :

- Respect des coûts, initiaux et des délais d'exécution
- Excellente coordination avec les différents intervenants
- Respect de l'esprit Monuments Historiques et très bonne connaissance du patrimoine
- Parfaite exécution dans le domaine de taille de pierre

Ce courrier atteste de l'indiscutable professionnalisme de Monsieur INFANTINO.

Fait à Marseille, le 22 juillet 1999

Pour servir à valoir ce que de droit.

Marie-Jeanne FAY-BOCOGNANI

